



**La lutte contre les
violences faites aux
femmes:**

**témoignages de
l'Afrique de l'Ouest**

Université féministe d'été

Juin 2009



www.oxfam.qc.ca



PLAN DE PRESENTATION

- I. Contexte des violences faites aux femmes en Afrique de l'Ouest;
- II. Les différentes formes de violences faites aux femmes;
- III. Les causes;
- IV. Les conséquences;
- V. Cadre et stratégies de lutte contre les violences faites aux femmes;

Film « Porteuses d'Espoir »

- VI. Les défis;
- VII. Le rôle de la solidarité N-S et S-S et de la coopération internationale.

I. CONTEXTE

Caractéristiques socio-économiques

- Niger
- Burkina Faso
- Bénin

Disparités femmes-hommes très élevés (éducation, santé, économie, etc.)

I. CONTEXTE

- Dans plusieurs pays d'Afrique de l'ouest, les violences faites aux femmes traduisent des rapports inégaux entre hommes et femmes, qui tiennent leur origine du système social basé sur le **patriarcat**.
- Ce système crée et perpétue des **préjugés et stéréotypes** sociaux néfastes envers les femmes, ce qui les maintient toujours dans une situation de domination quasi permanente.
- Le poids des **coutumes, les traditions** et de la mauvaise interprétation des **religions** entraînent une marginalisation de la femme et sa relégation au deuxième plan.

% Femmes aux instances décisionnelles

Postes	Niger	Burkina Faso	Bénin
Ministres	8/ 32 (25%)	7 / 34 (20.5%)	5/ 29 (17.2%)
Députés	14/ 113 (12%)	13/ 111 (11.71%)	7/ 77 (9.2%)
Mairessees	6/265 (2,25%)	5.57%	1/ 77 (1.2%)
Conseillères municipales	671/ 3741 (18%)	6400/ 11477 (35.8%)	43/1435 (2.9%)
Fonction publique	7370/ 42840 (17%)	N/A	N/A

II. LES FORMES DE VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

- **Les violences physiques** (brutalités, coups et blessures volontaires, torsions, séquestrations, homicides, etc.);
- **Les violences morales ou psychologiques** (insultes, chantages, dénigrement, menaces);
- **Les violences sexuelles** (viol, viol conjugal, sévices à l'égard des enfants, harcèlement, inceste);
- **Les violences économiques** (droit à l'héritage, refus à la F d'exercer activité génératrice de revenus, non accès à la propriété foncière);
- **Les violences institutionnelles** (ex: fiscalité, défaillance du système institutionnel);
- **Les violences sociales** (répudiation, mutilations génitales féminines, gavage, l'esclavage, mariage forcé, mariage précoce).

Le mariage précoce et forcé (MPF) en milieu mossi

- Mariage précoce = avant l'âge légal;
- Mariage forcé = sans consentement;
- **Justification sociale:** Tisser ou maintenir des alliances entre les familles et contrôler la reproduction de la société;
- Une fille est généralement donnée à une famille.
- **Conséquences :** violences physiques et verbales, surcharge de travaux domestiques, faible scolarisation, isolement, dépendance de la fille;
- **Peu de statistiques** précises mais **63% des filles** issues de milieux ruraux sont mariées ou en concubinage avant 18 ans (Unicef, DHS 2003)

Le mariage précoce et forcé (MPF) en milieu mossi (suite)

- Pratique soutenue par un **système coutumier** très puissant et ancrée dans la vie quotidienne des gens
- **Pratique interdite** par les Art. 374 et 376 du code pénal et par le code des personnes et de la famille
- **Limites de la loi** : seuls les mariages célébrés par un officier d'état civil sont valides aux yeux de la loi or les MPF sont célébrés selon la coutume ou la religion musulmane
- **Existence de quelques centres d'hébergement** pour les filles qui fuient le MPF généralement administré par les congrégations religieuses catholiques.

III. LES CAUSES et FACTEURS AGGRAVANTS DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Les causes structurelles:

- **Les pesanteurs socioculturelles** (préjugés et stéréotypes sociaux, pratiques traditionnelles et coutumières néfastes, éducation différenciée, pression sociale);
- **La pauvreté** (dépendance économique des femmes);
- **La coexistence de plusieurs sources de droits** (moderne, coutumier et musulman) compliquent davantage la situation des femmes qui sont souvent lésées;
- **L'ignorance** (analphabétisme, méconnaissance des droits par les femmes, silence complice des femmes)

III. LES CAUSES et FACTEURS AGGRAVANTS DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES (suite)

Les causes institutionnelles :

- **L'impunité** dont jouit les auteurs de violences faites aux F (non existence et/ou non application des textes de lois);
- **La faible capacité des acteurs** en matière de gestion et de traitement des VFF (police, gendarmerie, agents de santé, leaders coutumiers et religieux, etc.).
- **La faible volonté politique** de la part des dirigeants, aggravée par la crainte de s'opposer aux autorités coutumières et religieuses qui contrôlent le vote;
- **Le manque ou l'insuffisance** des structures d'accueil pour les femmes victimes de violence

IV. LES CONSÉQUENCES

Sur le plan social:

- La dislocation de la cellule familiale (risques plus élevés de délinquance des enfants, etc.);
- La déstabilisation psychologique de la mère et des enfants;
- La prostitution;
- Faible taux de scolarisation des jeunes filles;
- Non participation des femmes à la prise de décisions

IV. LES CONSÉQUENCES (suite)

Sur le plan économique:

- L'appauvrissement des femmes et des ménages;
- Le coût pour la famille et la société;
- Manque à gagner du fait de la non participation des F aux activités et prises de décision relatives au développement.

Sur le plan sanitaire:

- Lésions physiques, traumatismes et autres troubles psychologiques;
- Grossesses prématurées et non-désirées, avortements;
- IST, VIH/SIDA;
- Fistule obstétricale

V. CADRE ET STRATEGIES DE LUTTE

Mécanismes institutionnels de lutte contre les VFF

❖ Cadres coutumiers et religieux

VERSUS

❖ Cadres législatifs et juridiques

- International: CEDEF, protocole additionnel de Maputo;
- National: Les Constitutions, le Code pénal;

❖ Stratégies, plans et politiques

- Stratégie accélérée de réduction de la pauvreté (SDRP);
- Politique promotion de la femme; Politique et plan d'action genre, etc.

MAIS: problèmes de mise en œuvre

V. CADRE ET STRATEGIES DE LUTTE

Mécanismes opérationnels de lutte contre les VFF (suite)

1. **Sensibilisation et communication pour un changement de comportement (CCC):**
 - des femmes, des hommes et des jeunes pour un changement de mentalité dans la société;
 - des responsables religieux, de l'administration locale et des animateurs communautaires pour briser le silence sur les VFF;
 - des femmes pour informer et encourager le recours aux dispositifs mis en place pour lutter contre les VFF

V. CADRE ET STRATEGIES DE LUTTE

Mécanismes opérationnels de lutte contre les VFF (suite)

2. Renforcement de capacités et concertation entre les acteurs:

- De la société civile, en particulier des organisations de femmes et de jeunes;
- Structures étatiques et para-étatiques (magistrats, policiers, agents de santé sur la prise en charge des femmes, etc.);
- Des leaders religieux et chefs coutumiers sur la gestion des VFF.

V. CADRE ET STRATEGIES DE LUTTE

Mécanismes opérationnels de lutte contre les VFF (suite)

3. **Prise en charge holistique des victimes**

- Assistance sanitaire
- Aide juridique
- Médiation
- Soutien psychologique
- Hébergement,
- Assistance économique,
- Aide alimentaire
- Réintégration sociale...

4. **Recherche-action**

Comblent le manque de données, améliorer la compréhension des pratiques et faciliter le plaidoyer

V. CADRE ET STRATEGIES DE LUTTE

Mécanismes opérationnels de lutte contre les VFF (suite)

5. Plaidoyer pour:

- La ratification et l'adoption des textes internationaux;
- L'harmonisation des textes nationaux avec les conventions et traités internationaux signés;
- L'adoption d'un cadre juridique fonctionnel;
- La mobilisation des fonds (notamment auprès des bailleurs de fonds internationaux)
- La mobilisation sociale au niveau national, sous régional et international (ex. 16 jours d'activisme contre VFF);

Film
« Porteuses d'espoir »

VI. LES DÉFIS QU'IL RESTE À RELEVER

- Amener une remise en question et une transformation des attitudes sociales et individuelles qui cautionnent les VFF;
- Mobiliser tous les groupes (hommes, femmes, jeunes) de la communauté et de la société pour lutter contre les violences faites aux femmes;
- Promouvoir la solidarité entre les femmes afin de renforcer leur capacité à dire NON et à dénoncer les VFF (auteurs);

VI. LES DÉFIS QU'IL RESTE À RELEVER

- Renforcer le système de prise en charge holistique des femmes victimes de violence;
- Renforcer les capacités des intervenants, des organisations de la société civile et des acteurs clés (offre de services et plaidoyer);
- Développer, renforcer et harmoniser les mécanismes de collecte des données sur les VFF
- Adapter davantage les stratégies de lutte contre la pauvreté aux besoins spécifiques des femmes

VI. LES DÉFIS QU'IL RESTE À RELEVER

- Appuyer les revendications des défenseurs des droits afin de réduire leur marginalisation;
- Mobiliser les ressources pour lutter efficacement contre les VFF;
- Favoriser la synergie des efforts locaux, nationaux, régionaux et internationaux en faveur de la lutte contre les VFF.

VII. LE RÔLE DE LA SOLIDARITÉ N-S et S-S (ET DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE)

- **Renforcer les organisations de la société civile** pour une mobilisation sociale accrue et l'imputabilité des États (**Appuyer le rôle central des OSC dans la lutte contre les VFF**) ;
- **Renforcer la responsabilisation et les capacités des États** en matière de Lutte VFF (**via l'appui au plaidoyer de la SC et la coopération bilatérale et multilatérale**);
- **Appuyer la mise en réseau et l'échange de savoirs et de pratiques entre acteurs** au niveau au niveau national, sous-régional et international;
- **Mobiliser des fonds** pour soutenir les initiatives de lutte contre les VFF et de lutte contre la pauvreté

**« La violence faite aux femmes
n'est ni acceptable, ni tolérable »**



Merci